

Covid 19 - Organisation des écoles maternelles et élémentaires de Paris 14e

Compte rendu de la “réunion à distance” du samedi 28 novembre 2020

en présence de :

- **Carine Petit, Maire**
- **Amine Bouabbas, 1er adjoint**
- **et environ 45 représentants de parents d'élèves**

Introduction d'Amine Bouabbas :

Protocole sanitaire : Suite aux annonces, pas d'évolution du protocole dans les écoles (ni dans les collèges et les lycées). Les sports en plein air sont à nouveau possibles en club.

Masques : Les écoles ont reçu pour les enfants des masques lavables 50 fois. La distribution aux enfants est en cours.

Équipements pour visioconférence : Toutes les écoles sont équipées en caméra USB + micro sauf 4 écoles qui seront livrées la semaine prochaine.

Recrutement des animateurs vacataires : Comme promis lors de notre précédente réunion, la “Charte de l'animateur d'activités périscolaires et extrascolaires” a été diffusée aux représentants des parents d'élèves.

Projet Educatif de Territoire (PEDT) 2021-2024 : Les représentants des parents d'élèves vont être consultés sur ce projet à compter de janvier 2021.

Sectorisation : Une première réunion a eu lieu cette semaine avec les directeurs concernés et l'Inspecteur de l'Éducation Nationale. Une réunion zoom est prévue samedi 12 décembre avec les représentants des parents d'élèves des écoles concernées.

Travaux dans les écoles : Une réunion pour les associations de parents sera organisée en janvier 2021 afin qu'ils aient une visibilité sur ce sujet pour les trois années à venir.

Question des parents / réponses :

Piscines : M. Bouabbas fera un point sur cette question prochainement.

Petit rappel concernant le périmètre de l'Éducation nationale comme l'indique la notice de l'Académie de Paris partagée avec les équipes pendant la crise sanitaire « Recommandations pour l'enseignement de la natation scolaire, enseignement obligatoire. » Il est autorisé de se rendre à la piscine sur les créneaux attribués par la DJS, les piscines parisiennes restant ouvertes uniquement pour les groupes scolaires. Une vigilance accrue est requise. L'organisation de l'enseignement de la natation doit permettre de limiter le brassage entre élèves de groupes différents (classe, groupes de classes ou niveau). Une classe par créneau est l'organisation à privilégier. Cependant, deux classes d'une même école peuvent se rendre à la piscine sur un même créneau si les élèves sont séparés dans les vestiaires (prérogative des PE) et si les groupes, formés au sein d'une même classe, restent strictement les mêmes durant l'enseignement. Vont à la piscine respectivement dans l'ordre de priorité suivant : les élèves de CM2, de CM1 et de CE2. Des séquences d'au moins 10 séances doivent être

rendues possibles par l'organisation pédagogique de chaque bassin dont l'IEN concerné est responsable. Exemples :

Piscine Aspirant Dunand : le lundi après-midi 1 seule classe (choix de l'école) le mardi matin 1 seule classe (choix de l'école) mercredi matin et jeudi toute la journée 1 classe

Bassin Élisabeth (Thérèse et Jeanne Brulé), il a été acté que les écoles viendraient à une classe en accord avec l'IEN, les PVP...

Pour Didot, le fonctionnement à 2 classes a été mis en place avec le regroupement d'une même école. La remédiation de la natation scolaire pour les CM2 est même maintenue les jeudi et Vendredi

C'est donc d'abord les écoles qui décident, puis les rotations qui sont possibles à mettre en place dans les contraintes des piscines (circulation, vestiaires...) afin de respecter le protocole sanitaire.

PPMS / Fonctionnement des alarmes : Vérification en cours dans toutes les écoles avec une finalisation prévue avant les vacances de Noël. Pour Arago, l'alarme a été vérifiée et elle fonctionne correctement.

Temps d'Activités Périscolaires (TAP) : Les représentants de l'école Tombe Issoire relèvent des difficultés au niveau du contenu pédagogique et des relations humaines.

Sectorisation :

D'une façon générale, trois éléments sont pris en compte pour adapter la sectorisation actuelle :

1. Les secteurs en tension ou très en tension du fait de l'arrivée de nouveaux habitants;
2. Le dédoublement des classes de grande section, CP et CE1 en Réseau d'Éducation Prioritaire (REP) ;
3. La limitation des effectifs à 24 enfants dans les classes de grande section, CP et CE1 hors éducation prioritaire.

L'objectif reste toutefois le même à savoir que la distance entre le domicile et l'école doit pouvoir se faire à pied en 10 à 15 mn maximum.

Pour mémoire l'école maternelle Jean Dolent est concernée par le projet de sectorisation car la prévision du nombre des inscriptions est en nette augmentation. Pour sa part, l'école élémentaire Arago a vu au cours de cette année le départ de 12 familles. Cela pourrait éventuellement induire une fermeture de classe sauf s'il est tenu compte dès à présent du nombre plus important d'arrivées prochaines en provenance de Jean Dolent.

La Mairie pensait pouvoir attendre l'ouverture de la nouvelle école prévue à St Vincent de paul (dans 2 rentrées scolaires) mais finalement ce n'est pas possible, il faut agir dès maintenant.

La Mairie a bien en tête les limites des écoles (notamment sur les locaux). Plus d'informations seront partagées lors de la réunion du 12/12/20.

Les prévisions des effectifs faites par les directeurs et le travail sur la sectorisation de la Mairie se font à la fois en parallèle et en concertation.

La sectorisation doit être votée en conseil d'arrondissement et au conseil de Paris en février 2021.

Pour les collèges, la DASCO et le rectorat prévoient de travailler sur la sectorisation pour la rentrée 2022.

Sanitaires des enfants : Des manques de papier toilettes mais également de papier pour s'essuyer les mains sont signalés. Ces manques conduisent parfois à des irritations importantes de la peau chez les enfants qui ne peuvent s'essuyer les fesses ou encore à des problèmes de gerçures sur les mains, le froid venant. La Mairie indique qu'elle fera le nécessaire.

Absences d'ATSEM et ASEM : Des absences sont signalées en séance. La Mairie indique qu'il faut lui faire remonter l'information dès que celle-ci est connue.

- Question école la Sibelle : des problèmes d'étanchéité ont été remontés et sont à nouveau évoqués en séance. Quelles actions sont prévues? Un audit va être effectué sur cette école . Concernant la sécurité école : un îlotier va être recruté prochainement pour la rue de la Sibelle

Temps éducatifs à l'extérieur de l'école : Prévoir des temps à l'extérieur de l'école, lors des TAP ou lors du temps de cantine, est difficilement envisageable (vigipirate) mais une réflexion est à engager. A cette date, pas de sortie hors l'école possible sauf pour la piscine.

Violences à l'école :

Une maman témoigne du harcèlement de sa fille en grande section par un enfant au comportement difficile. M. Bouabbas indique que dans un premier temps le personnel éducatif de l'école doit prendre en charge cette situation. Si celle-ci ne s'arrange pas, d'autres procédures peuvent alors être mises en place.

Visite fonctionnelle d'architecture et budget travaux :

Les visites fonctionnelles d'architecture au sein de chaque école ont lieu tous les deux ans. Elles permettent de recenser et valider les besoins.

On note trois catégories de budget :

- Le budget de fonctionnement : pour l'entretien, la maintenance des locaux et les travaux d'urgence ;
- Le budget d'investissement : il est programmé chaque année au niveau de l'arrondissement.
- Le plan d'investissement de mandature : il est voté au niveau de la Ville de Paris.

Mme Petit et M. Bouabbas indiquent que dans le contexte actuel (baisse des recettes de la Ville suite au confinement), les arbitrages sur les choix d'investissement vont être difficiles et compliqués.

Mme Petit rappelle qu'elle ne ménage pas sa peine pour défendre les investissements sur le 14e. M. Bouabbas rappelle que les investissements dans les écoles sont toujours prioritaires.

Les arbitrages définitifs seront rendus au mois d'avril 2021.

Accessibilité des locaux : Depuis 2005, la loi handicap rend obligatoire la mise en conformité des bâtiments notamment pour en permettre l'accessibilité aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR). Pour Paris, les locaux étant très anciens, un agenda d'accessibilité programmée

(Ad'AP) a été négocié pour la mise en conformité progressive des bâtiments publics compte tenu de l'importance des coûts.

Cantine : Nous signalons que pour Aragao, beaucoup d'enfants se plaignent de la nourriture (qualité, quantité, plats froids, etc.) et que ces problèmes sont apparus depuis cette rentrée. M. Bouabbas va se renseigner et s'adresser aux instances concernées. Il indique que les repas pour les parents seront de nouveau possibles à compter de janvier 2021.

Horaires d'ouverture des parcs et jardins : Une demande d'assouplissement des horaires d'ouverture a été faite et de nouveaux horaires pourraient entrer en vigueur pour la rentrée de janvier.

Sécurité des enfants vis-à-vis du voisinage : Les activités des enfants en extérieur génèrent du bruit qui est parfois très mal supporté par des voisins. Il arrive que certaines personnes aillent jusqu'à jeter des projectiles sur les enfants dans les cours d'école. Dans ce cas de figure, M. Bouabbas indique qu'il faut être très ferme et que les directeurs doivent immédiatement déposer plainte au commissariat de police.

Conservatoires : Les cours dans les conservatoires restent suspendus à l'exception des classes citées dans le décret du 29 octobre 2020 (classes préparatoires et cycles spécialisés, ainsi que les cours des classes à horaires aménagés). Au regard des annonces faites cette semaine, un certain assouplissement semble envisageable à partir du 15 décembre mais nous ne pouvons le confirmer pour l'instant.

Bibliothèques : Le service de prêt et retour est maintenu dans les bibliothèques, comme depuis le 7 novembre. Dès la publication du nouveau décret, une organisation pour un retour progressif de l'accueil du public sera mise en place, en respect du cadre réglementaire et après la tenue des instances syndicales.

Pistes cyclables : Les problématiques liées aux nouvelles pistes cyclables réalisées à différents endroits seront abordées en conseil de quartier. Des réunions spécifiques seront également prévues afin de trouver les moyens d'atténuer les dangers afférents à la circulation des vélos sur ces pistes aux abords des écoles.

Collecte solidaire : En fin de réunion, Alexandra Slon, chargée de mission au cabinet de la Maire, rappelle à tous que chaque mercredi pendant le confinement, la mairie du 14e organise avec des associations de l'arrondissement une collecte solidaire. Dans le contexte actuel, beaucoup de personnes sont dans la précarité. Ci-après un lien donnant plus de détails :

<https://mairie14.paris.fr/pages/les-mercredis-je-donne-je...>